



Nouvelles du Grand Conseil

Neuchâtel, le 8 novembre 2022

Retour sur la session des 1^{er} et 2 novembre 2022 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 27 et 28 septembre 2022](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Planification médico-sociale (PMS) ([21.021ce](#) et [21.021com](#))

Le fruit d'un important travail

La députée Josiane Jemmely a défendu la position socialiste.

« Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste s'est penché sur le rapport 21.021 du Conseil d'État qui fixe le cadre de la planification médico-sociale (PMS). Ce dernier a pour objectif de répondre aux défis du vieillissement démographique de la population en variant les propositions de prise en charge de la population âgée, notamment le maintien aussi longtemps que possible et dans les meilleures conditions des personnes à domicile et ainsi reporter leur entrée en établissement médico-social (EMS) de long séjour. Ernest Hemingway disait : "Il n'y a que deux endroits au monde où l'on puisse vivre heureux : chez soi et à Paris" et moi, je dis "et à Neuchâtel".

Notre groupe saisit l'occasion pour saluer l'énorme travail accompli par la commission qui s'est réunie à neuf reprises afin de discuter des thématiques liées à ce rapport. Ce dernier, complet et ambitieux, correspond selon nous aux attentes de la population affaiblie et leurs proches aidants. À travers la LASDom, ce sont plusieurs aspects importants qui étaient jusqu'alors répartis de manière dispersée, qui sont maintenant réunis au sein d'un seul texte légal. Aussi, la proposition du Conseil d'État de modifier des dispositions de la loi portant constitution d'un établissement de droit public pour le maintien à domicile (NOMAD-Neuchâtel organise le maintien à domicile) et de la loi de santé (LS), dans un but de cohérence de l'ensemble des textes législatifs, est également saluée.

Dans ce sens, nous souscrivons pareillement à l'adjonction proposée à la définition du/de la proche aidante afin qu'elle soit identique à celle de la loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (LInCA). Cette liste qui indique « membre de la famille, ami-e ou voisin-e » n'est pas exhaustive.



Nouvelles du Grand Conseil

À propos des amendements, notre groupe trouve que celui proposé par le groupe VertPop à l'article 22 de la LASDom, concernant le versement d'une aide financière aux proches aidants, fait sens puisqu'il rejoint la préoccupation exprimée dans la motion « Pour une allocation pour les proches aidants » que nous venons de déposer, et qui demande au Conseil d'État d'instituer une subvention pour les proches aidants. Il s'agit donc pour notre groupe d'une question de cohérence et nous ne pouvons pas suivre la suggestion de la commission.

Outre cette proposition de modification que nous soutenons, le groupe socialiste, à l'unanimité, acceptera le rapport qui lui est soumis. » •

Le projet de loi amendé est adopté par 99 voix sans opposition.

Modification de la LA-LPPCI ([22.025ce](#) et [22.025com](#))

Un toilettage qui pourrait mener à des tensions

La députée Corine Bolay-Mercier a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste s'est prononcé en faveur de la modification de la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile. Il s'agit, comme le rappelle le rapport, d'un toilettage et non d'une révision complète.

Deux commentaires concernant les modifications proposées :

La modification de l'art. 33, qui élargit l'utilisation des fonds de contributions de remplacement, comme le permet la nouvelle loi fédérale, est une opportunité à saisir. Associer les OPC (Organisations de protection civile) pour décider de l'affectation des mesures de protection civile nous paraît logique.

La modification de l'art. 38 entraîne un changement au niveau de l'instruction des spécialistes et des cadres et du financement de cette prestation par les OPC. À l'avenir, le Canton financera aux OPC les heures d'instruction sur la base des salaires et charges effectifs et le SSCM participera également à la formation. Cette manière de faire, selon les communes, créera des doublons, puisque les OPC ont ces compétences aujourd'hui...Ce toilettage annonce peut-être les tensions à venir entre communes et État lorsque la révision complète aura lieu. Car nous sommes dans un domaine où canton et communes financent et délivrent des prestations. Il s'agira donc de trouver des solutions, pragmatiques et partagées tant par les communes que l'État pour répondre aux situations de crise.

Je vous remercie de votre attention. » •



Nouvelles du Grand Conseil

Le projet de loi est adopté par 100 voix sans opposition.

Programme Vitamine ([22.028ce](#) et [22.028.com](#))

Un projet qui conserve notre plein soutien

Le député Christian Mermet a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente

Chères et chers collègues

Disons-le d'entrée, le groupe socialiste soutenait le chemin proposé et la démarche incluse dans le projet Vitamine en 2019. En 2022, nous n'avons pas changé d'avis. Bien que le projet ait évolué, bien que le contexte ait évolué, bien que les enjeux, et les inquiétudes aient évolué, nous restons convaincus que la démarche d'adaptation de notre administration est pertinente, qu'elle est indispensable.

Néanmoins, le cadre a changé, la Covid est passée par là, les questions énergétiques qui étaient sous-jacentes, sont aujourd'hui devenues brûlantes d'actualité, et nombre de questions qui étaient hier « à prendre en compte » sont devenues des priorités, des urgences auxquelles nous nous devons répondre de manière forte et rapide. La mobilité, le télétravail, le temps partiel, et les coûts d'exploitation de nos infrastructures : toutes ces questions sont au cœur du projet Vitamine.

Mais attention, Vitamine, ce n'est pas que des places de travail, des places de parc, des salles de réunion ou des coûts de chauffage. Vitamine, c'est l'outil qui doit permettre à notre administration, aux hommes et aux femmes qui font vivre la collectivité publique neuchâteloise, de déployer leurs compétences, d'exprimer leur engagement, dans les meilleures conditions possibles et sur l'ensemble du territoire cantonal !

Sur ce qui était le cœur du projet de 2019 : deux pôles à construire et à développer, notre position n'a pas changé. Une répartition optimale dans le territoire neuchâtelois fait partie de notre vision d'un canton, fort et homogène. Sur la volonté de favoriser le télétravail, la motivation est intacte. Néanmoins, l'ampleur du projet actuel, introduit une augmentation des moyens à investir, et c'est juste et nous soutenons cela.

Mais en miroir à ces grandes évolutions attendues sur le plan matériel, ce sont aussi de grandes évolutions dans le fonctionnement qui sont attendues. Presque une révolution dans l'organisation du travail, avec notamment tous les éléments positifs présentés par le Conseil d'État dans son rapport, accès centralisés pour le public, gain d'efficacité et un meilleur anonymat pour les utilisateurs des services. Mais en parallèle, l'organisation de bureaux plus ouverts, le partage des places de travail et des salles de réunions, interroge aussi sur le respect



Nouvelles du Grand Conseil

de la confidentialité, et ce point doit être traité. Le Conseil d'État doit communiquer, faire œuvre de pédagogie et surtout convaincre, et nous serons attentifs à cela.

Un autre point qui nous interpelle, c'est le fort développement du télétravail. Cette organisation nouvelle, marginale hier, est aujourd'hui largement pratiquée. C'est un plus indéniable, mais les outils, l'encadrement, l'accompagnement de ce mode de fonctionnement doivent aussi s'adapter. Les plus âgés de cet hémicycle se rappellent le travail à domicile des femmes qui faisaient des pièces pour l'industrie et les excès, les dérapages que cela a quelque fois produit. Le contexte n'a rien à voir, mais tout développement d'une pratique nouvelle doit être accompagné, tant pour protéger les intérêts du personnel que pour protéger ceux de l'employeur.

Dans la pratique cet accompagnement du personnel de l'administration ne doit pas s'achever lors de la remise des clefs des bureaux. La gestion du personnel doit, dans la durée, adapter ses outils à ces modes de fonctionnements nouveaux. Nous attendons du Conseil d'État et du service des ressources humaines qu'ils anticipent et accompagnent pleinement ces nouvelles manières d'organiser le travail.

Sur le plan pratique, deux objets nous sont soumis :

- D'une part un décret qui ajoute la notion d'indexation au décret voté en 2019. Nous soutiendrons cette adaptation, dont la nécessité nous apparaît d'autant plus forte par les temps qui courent. Nous avons tous en tête les délais de livraisons des matériaux dans la construction et l'inflation importante dans ce secteur.
- D'autre part, un crédit de 7'950'000 CHF qui permettra d'assumer l'ampleur nouvelle prise par le projet Vitamine. Le développement, 300 postes de travail en plus concernés par la démarche, c'est ainsi un coût global en augmentation mais, de fait, une diminution du coût individuel de l'adaptation de chaque place de travail de plus de 10%.

Et pour conclure mon intervention, je dirais que nous soutenons l'amendement proposé par la commission de gestion. Le projet initial prévoyait de respecter le cadre environnemental défini par les lois et règlements. J'ai envie de dire, comment en aurait-il pu être autrement ?

Mais depuis, 2019, le Grand conseil s'est saisi spécifiquement de cette problématique et a ancré dans la loi l'obligation d'exemplarité pour les bâtiments publics. Les discussions au sein du groupe PS n'ont pas porté sur le bienfondé de la démarche, nous soutenons cette volonté d'exemplarité, mais nous souhaitons que cette exemplarité ne mette pas en péril les autres points d'exemplarité que nous attendons du projet Vitamine, notamment la localisation. L'amendement tel que proposé doit permettre d'avancer efficacement dans cette direction sans risquer de retarder, ni de fragiliser le projet.

Un mot encore : nous sommes en présence d'un amendement de l'UDC arrivé très tard, qui nous laisse songeurs, mais nous écouterons avec bonheur les arguments du premier signataire avant de nous prononcer.



Nouvelles du Grand Conseil

Le groupe socialiste acceptera les deux décrets ainsi que l'amendement de la commission.

Je vous remercie. » •

Le projet de décret n°1 amendé est adopté par 90 voix sans opposition.

Le projet de décret n°2 est adopté par 91 voix sans opposition.

Pérennisation de la Neuchâtel Tourist Card (NTC) ([22.029ce](#) et [22.029com](#))

Un outil touristique de qualité à consolider

La députée Corine Bolay-Mercier a relayé les arguments socialistes.

« Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

La NTC, la fameuse Neuchâtel Tourist Card, incite les touristes à prendre les transports publics (trains, bus, funiculaires), à aller dans nos musées, à profiter d'une croisière sur les lacs de Neuchâtel et des Brenets, d'une course aller-retour sur le télésiège Buttes-Robella, à louer un vélo gratuitement... Sincèrement, quoi de mieux à proposer pour faire découvrir notre magnifique canton ? Le groupe socialiste approuve par conséquent la pérennisation de la carte touristique neuchâteloise, levier promotionnel déterminant et performant, et il dira oui à la proposition de modification de la loi sur les établissements publics.

L'idée d'augmenter le montant de la taxe de séjour, au lieu de baisser les prestations de la carte, est pour le groupe socialiste la réponse adéquate. Le fait d'augmenter le montant de 2 à 3,20 francs pour les campings et les hébergements collectifs, et de 3 à 4,20 francs pour l'hôtellerie et la parahôtellerie, a amené toutefois les trois questions suivantes dans notre groupe, questions qui ont déjà été abordées en commission. Bien que cette taxe soit marginale par rapport aux prix des hébergements, est-il envisagé de procéder par étapes ? Est-il envisagé à l'avenir d'avoir un prix dégressif pour les familles, les enfants ou les détenteurs d'un abonnement général ? Le Conseil d'État peut-il également rappeler comment il récupère la taxe auprès des AirBnB ou autres plateformes en ligne ?

Pour terminer, certains députés dans notre groupe estiment que dans le cadre des discussions régulières avec Tourisme neuchâtelois et les autres acteurs en lien avec le tourisme, une réflexion devrait être menée pour rendre l'offre plus attractive pour les familles au niveau de l'hébergement.

Nous remercions le Conseil d'État pour ses réponses. » •

Le projet de loi est adopté par 96 voix sans opposition.



Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) ([22.034ce](#))

Répondre au défi de s'inscrire dans le temps

La députée Fabienne Robert-Nicoud a défendu le postulat.

« Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les député·es,

Je serai brève, une bonne part des propos de mes préopinantes et préopinants recoupant ceux du groupe socialiste. Je ne soulignerai que les mérites du CNIP, de son travail et de son adaptation au contexte actuel alors que le marché de la réinsertion est un marché concurrentiel.

Bien sûr la baisse du taux de chômage, réjouissante, impacte l'activité du CNIP, comme celle de tous les prestataires de l'intégration, mais il est essentiel que l'État soutienne les mesures afin qu'elles perdurent et ne soient pas à recréer en période de chômage. S'inscrire dans le temps est un défi que le CNIP relève avec sa volonté de diversification dans le but de répondre directement aux besoins des industriels. Avec les difficultés à trouver de la main d'œuvre qui se profilent dans plusieurs secteurs économiques, n'y aurait-il pas là des opportunités ? Notamment en allongeant certains modules de formation.

Le groupe socialiste s'interroge néanmoins sur un point : Les résultats des mesures. Nous souhaiterions savoir quel est le bilan de la réinsertion. Immédiatement après les stages ou modules fréquentés et quelques mois plus tard.
Je vous remercie. » •

Recommandation Marc Fatton : Politique de mobilité cycliste, un changement de braquet urgent, s'il vous plaît ! ([22.182](#))

Aller de l'avant sur les projets existants pour atteindre les mêmes objectifs

La députée Martine Docourt Ducommun a présenté la position socialiste.

« Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,



Nouvelles du Grand Conseil

Se déplacer par le biais de la mobilité douce est une priorité pour le groupe socialiste depuis de nombreuses années. En effet, le groupe socialiste a mis cette thématique au centre des discussions pour chaque crédit routier et ceci depuis déjà plusieurs législatures. Par une stratégie d'adapter ou de fractionner les divers crédits routiers qui nous étaient soumis, cela a permis de forcer le Conseil d'État à revoir sa politique en la matière. Et c'est ainsi qu'est née la loi sur la mobilité douce.

Une loi qui a longuement été débattue dans notre hémicycle il y a maintenant déjà quelques années. Cette loi a permis d'ancrer des moyens financiers pour le développement de cette mobilité et surtout d'y inscrire un plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC). Malgré ce pas en avant, par l'ancrage de la problématique de la mobilité douce dans une loi, il est évident que la politique de mobilité cyclable reste insuffisante dans notre canton et que nous devons réfléchir à des mesures pour l'améliorer. La période Covid nous l'a encore montré. La mobilité cyclable et plus précisément électrique a pris son essor et les réflexions doivent évoluer avec cet état de fait.

Même si nous sommes convaincu·es des objectifs de la recommandation, nous restons toutefois quelque peu perplexes par les moyens pour y parvenir. Notre groupe reste convaincu que le plan directeur cantonal est le meilleur moyen pour faire évoluer en vue de promouvoir cette mobilité.

Il est vrai qu'en Suisse de manière générale, les villes et les cantons n'ont pas fait beaucoup preuve d'imagination pour des aménagements extraordinaires en comparaison internationale. Des aménagements qui auraient permis de fluidifier le trafic durant cette période particulière. En Suisse romande, comme cela est évoqué dans le texte de la recommandation, certaines mesures d'aménagement ont pu voir le jour pour fluidifier le trafic. Toutefois, on peut remarquer que les mesures prises par Genève et Lausanne étaient des mesures qui étaient déjà prévues et qu'ainsi la période particulière avait surtout permis l'accélération de leur mise en œuvre.

Sur la base de ce constat et de ces considérations, nous avons proposé un amendement. Cet amendement permet d'axer la demande sur la mise en œuvre du plan directeur cantonal et donc de son accélération de mise en œuvre, et de favoriser de nouvelles réflexions profitant de la situation actuelle en testant certaines infrastructures en vue d'une intégration dans le PDCMC.

Le groupe socialiste soutiendra la recommandation en cas d'acceptation de l'amendement.

Je vous remercie. » •

L'amendement est accepté par 95 voix sans opposition.

La recommandation amendée est acceptée par 59 voix contre 37.



Recommandation du groupe VertPOP : Consultations cantonales : accès facilité et rapports instructifs ! ([22.184](#))

Accéder aux consultations tel que cela est – déjà – prévu

La députée Annie Clerc-Birambeau a défendu la position socialiste.

« Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les député-es

Le groupe socialiste reconnaît l'importance pour les membres d'une commission d'avoir accès aux prises de positions brutes reçues dans le cadre d'une consultation et ce, dans la perspective d'une plus grande transparence. La mise à disposition des réponses des consultations aux commissaires de la commissions ad-hoc peut être éventuellement faite sous forme d'un fichier PDF contenant l'ensemble des positions prises.

En revanche, la compilation avec synthèse et explications à destination de toutes et tous les député-es est un lourd travail supplémentaire demandé aux services déjà surchargés comme l'a rappelé indirectement le Conseil d'État et c'est principalement sur ce point que le groupe sera partagé entre refus ou abstention.

Pour le groupe socialiste, la liste des consultations voire éventuellement des entités consultées pourrait être publiée sur le site, mais nous rentrerions dans une procédure contraignante si la compilation et l'explication des choix étaient systématiquement publiée. Nous assisterions vraisemblablement à une très importante diminution des réponses aux consultations ce qui, vous en conviendrez serait fâcheux. Il se peut aussi que certaines associations ne désirent pas que leur réponse soit publiée in extenso.

À notre avis, l'explication sur le choix de prendre en compte ou non certaines prises de position, devrait être discuté dans la commission concernée. Mais il est vrai que le clic de la souris sous « consultations cantonales » sur le site de l'État nous laisse devant une page bien vide, sans accès à un historique contrairement aux consultations fédérales et qui laisse ainsi penser qu'il n'y a à l'heure actuelle aucune consultation ...

De plus, comme déjà dit par l'auteure de la recommandation, il existe, au niveau cantonal, une procédure validée par la commission législative. Nous invitons donc, les signataires de la recommandation à la retirer et à prendre langue avec le bureau du Grand Conseil afin que celui-ci reprenne la procédure existante, vérifie pourquoi elle n'est pas appliquée ou applicable et, le cas échéant, propose une adaptation.

Je vous remercie de votre attention. » •

La recommandation est refusée par 54 voix contre 33.



Nouvelles du Grand Conseil

Recommandation du groupe VertPOP : Pour un accès à l'information facilité, rapide et transparent ([22.185](#))

La transparence des informations : un gage de confiance

La députée Corine Bolay-Mercier a défendu la position socialiste.

« Madame la présidente,

La recommandation questionne la pratique de publication et de référencement des documents officiels, afin d'améliorer l'accessibilité et la transparence. Cela a du sens pour notre groupe. La recommandation part du constat que certains voire de nombreux rapports ne sont pas publiés sur le site de l'administration cantonale ou difficiles à trouver. Le développement rappelle que la transparence et l'accessibilité aux études menées par les autorités sont importantes pour le lien de confiance entre le Conseil d'État et la population. C'est une vision à laquelle le groupe socialiste souscrit, tout en ajoutant que la transparence et l'accessibilité de l'information sont également bénéfiques pour le travail, par exemple, des journalistes.

Le groupe socialiste accepte donc la recommandation avec quelques abstentions toutefois qui, si elles souscrivent sur le fond de la recommandation, estiment que cette question aurait pu être traitée différemment, par la voie du bureau par exemple, plutôt que de prendre place dans la longue liste des objets B. » •

La recommandation est acceptée par 55 voix contre 34.

Postulat des groupes VertPOP et UDC : Pour une attribution plus adéquate des mesures d'aide ordinaire ([22.187](#))

Pour l'égalité de traitement de toutes et tous les élèves

La députée Rose Lièvre a rapporté la position socialiste.

« Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

Le postulat 22.187 a suscité des débats très nourris au sein de notre groupe. Notre groupe est unanime sur les points suivants : il est inadmissible que les élèves soient traités différemment selon leur lieu d'habitation. Pourtant, tel est bien le cas. Les disparités de prises en charge des mesures sont aujourd'hui vraiment différentes, puisque les mesures se définissent en fonction



Nouvelles du Grand Conseil

des budgets communaux et des volontés des directions ! L'éducation scolaire est une des pièces maîtresses du savoir, un lieu où tous les élèves doivent avoir les mêmes chances.

Le groupe socialiste est toutefois divisé sur le postulat. Une partie pense que le postulat ne répond pas aux critères proposés et que cela ne changera pas grand-chose. Ils estiment qu'il faut laisser les directions d'école s'occuper des mesures ordinaires. En effet, l'école doit former et guider les élèves, mais pas les catégoriser. Cette partie estime que ce débat doit être mené en commission sur les mesures d'attributions plus largement (et pas seulement concernant les mesures ordinaires).

L'autre partie de notre groupe estime que les différents cercles scolaires n'ont pas les mêmes problèmes, pas les mêmes réalités. Si certains parents peuvent suivre leurs enfants, d'autres rencontrent des soucis pour les suivre et les accompagner durant le parcours scolaire. Des données statistiques indiquent qu'il y a des différences selon les catégories socio-professionnelles et il est par conséquent nécessaire que l'État intervienne de manière uniforme sur le territoire cantonal. Car il y a un manque de moyens et d'appui à certains élèves. Si nous voulons former les citoyens de demain, nous devons agir pour qu'ils ne se sentent pas rejetés par un système assez complexe, qui peut prêter à tort les plus vulnérables de notre Canton.

Au final, notre groupe estime que cet accompagnement est un défi permanent et qu'il subsiste parfois des mesures d'aides qui ne sont pas adaptées à la réalité du terrain.

Une partie du groupe s'abstiendra, quelques refus ; et une autre acceptera ce postulat.

Merci de votre attention. » •

Le postulat est accepté par 50 voix contre 39.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 8 novembre 2022.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.